

PASCAL DÉNOS

Diplômé d'expertise-comptable

DESS en Banques et Finances

**GUIDE PRATIQUE
DE L'ENTREPRISE
INDIVIDUELLE**

**EI – EIRL – auto-entreprise
– EURL – SASU**

Cinquième édition

EYROLLES

TABLE DES MATIÈRES

SUPPLÉMENTS INTERNET	V
INTRODUCTION	XVII

Chapitre I

LE CHOIX DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE COMME STRUCTURE JURIDIQUE

1. Pourquoi choisir l'entreprise individuelle	1
1.1. Avantages de l'entreprise individuelle.....	2
1.2. Inconvénients de l'entreprise individuelle.....	3
1.3. En conclusion.....	5
2. Entreprise individuelle EURL ou SASU ?	6
3. Comment créer l'entreprise individuelle	11
3.1. La marche à suivre	11
3.2. Le coût de constitution de l'entreprise individuelle	13
4. Le patrimoine de l'entreprise individuelle	14
4.1. Les règles fiscales d'affectation des biens de l'exploitant à son patrimoine professionnel ou à son patrimoine privé.....	14
4.2. L'inscription d'un bien au patrimoine professionnel ou au patrimoine privé : un choix lourd de conséquences	15
5. Transformer ultérieurement l'entreprise individuelle en société	20
5.1. Pourquoi envisager la transformation.....	20
5.2. Comment transformer l'entreprise individuelle.....	20
5.2.1. <i>La mise en société de l'entreprise individuelle</i> 1	20
5.2.2. <i>La mise en location-gérance de l'entreprise individuelle</i>	22

Chapitre 2

LE STATUT DE L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

1. Votre statut professionnel : artisan, commerçant ou profession libérale ?	25
1.1. L'artisan.....	25
1.2. Le commerçant.....	26
1.3. La profession libérale.....	27
2. Votre statut social : le régime social des travailleurs indépendants	28
3. Le statut du conjoint	30
3.1. Le conjoint salarié.....	30
3.2. Le conjoint collaborateur de l'entreprise individuelle.....	30
3.2.1. Conditions et formalités à remplir.....	30
3.2.2. Les conséquences du statut.....	30
4. La protection de votre patrimoine	33
4.1. Vous êtes responsable des dettes de l'entreprise sur l'ensemble de vos biens.....	33
4.2. La loi Madelin tend à protéger votre patrimoine.....	33
4.2.1. Un ordre de priorité est institué pour la prise de garantie accompagnant l'octroi d'un prêt pour les besoins de l'activité professionnelle.....	33
4.2.2. La saisie des biens de l'entrepreneur individuel doit porter en priorité sur les biens affectés à l'activité professionnelle.....	34
4.2.3. Caution des dettes professionnelles.....	34
4.3. Déclarer insaisissable la résidence principale.....	35
4.4. La protection de votre patrimoine dépend de votre situation matrimoniale.....	35
4.4.1. Le régime de la communauté réduite aux acquêts.....	36
4.4.2. Le régime de la séparation de biens.....	36
4.4.3. Cas où l'ensemble des biens du ménage est engagé.....	37
5. Votre comptabilité	38
5.1. Faut-il tenir vous-même la comptabilité de votre entreprise ?.....	38
5.2. Quelles sont vos obligations comptables ?.....	39
5.2.1. Les obligations comptables dépendent du régime d'imposition.....	39
5.2.2. Régime des micro-entreprises.....	40
5.2.3. Régime du réel simplifié et du réel normal.....	40
5.2.4. Régime de la déclaration contrôlée.....	41

5.3.	Comment tenir une comptabilité de trésorerie	42
5.3.1.	<i>Faut-il tenir une comptabilité de trésorerie ?</i>	43
5.3.2.	<i>Faut-il opter pour la comptabilité supersimplifiée ? ...</i>	43
5.3.3.	<i>Comment tenir une comptabilité de trésorerie</i>	44
6.	La gestion fiscale de l'imposition des bénéficiaires	48
6.1.	Le régime d'imposition de l'entreprise individuelle	48
6.1.1.	<i>Les régimes d'imposition et de déclaration de l'entreprise individuelle</i>	49
6.1.2.	<i>L'entreprise individuelle a-t-elle intérêt à opter pour le régime simplifié d'imposition ?</i>	51
6.2.	Calcul de l'imposition et établissement des déclarations fiscales quand l'entreprise individuelle est imposée au régime des micro-entreprises	52
6.2.1.	<i>Calcul de l'imposition pour le régime des micro-entreprises</i>	53
6.3.	Calcul de l'imposition et établissement des déclarations fiscales quand l'entreprise individuelle est imposée selon un régime réel d'imposition	54
6.3.1.	<i>L'entreprise individuelle est imposée au réel simplifié ou au réel normal</i>	56
6.3.2.	<i>L'entreprise individuelle relève de la déclaration contrôlée</i>	64
6.4.	Calcul et paiement de l'impôt sur le revenu de l'entrepreneur individuel et établissement de la déclaration des revenus	67
6.4.1.	<i>Le chef d'entreprise déclare l'ensemble des revenus de sa famille sur la déclaration des revenus n° 2042</i>	68
6.4.2.	<i>L'administration fiscale calcule l'impôt dû par le chef d'entreprise en prenant en compte son quotient familial</i>	69
6.5.	Adhésion à un centre de gestion agréé ou à une association agréée de gestion	70
6.6.	Prélèvements personnels excessifs de l'entrepreneur	72
6.7.	Imposition des plus-values	74
6.7.1.	<i>Exonération des plus-values de cession</i>	74
6.7.2.	<i>Modalités d'imposition des plus-values de cession</i>	75
7.	La gestion fiscale de la TVA	77
7.1.	L'exigibilité de la TVA dépend de la nature de l'opération	77
7.2.	Les régimes d'imposition à la TVA de l'entreprise individuelle	79

7.3.	Déclaration et paiement de la TVA	79
7.3.1.	<i>Calcul et déclaration de la TVA au réel normal</i>	80
7.3.2.	<i>Calcul et déclaration de la TVA au réel simplifié</i>	82
7.3.3.	<i>Pas de TVA à déclarer et à payer au régime micro-entreprise</i>	83

Chapitre 3

L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EIRL)

1.	Pourquoi choisir (ou non) le statut d'EIRL ?	86
1.1.	L'EIRL en bref	86
1.1.1.	<i>Une responsabilité limitée</i>	86
1.1.2.	<i>Une option fiscale opportune</i>	87
1.1.3.	<i>Cotisations sociales</i>	88
1.1.4.	<i>Une liberté d'affectation encadrée</i>	89
1.2.	EIRL ou société ?	89
1.2.1.	<i>Création d'une EIRL</i>	89
1.2.2.	<i>Création d'une société</i>	90
1.3.	Principaux avantages de l'EIRL	91
1.3.1.	<i>La responsabilité de l'EIRL est limitée au montant du patrimoine affecté</i>	92
1.3.2.	<i>L'EIRL à l'IS permet un gain de cotisations sociales</i>	92
1.3.3.	<i>L'EIRL à l'IS permet un gain d'IR</i>	93
1.4.	Principaux inconvénients de l'EIRL	93
1.4.1.	<i>L'EIRL est limité dans le financement de son développement</i>	93
1.4.2.	<i>L'EIRL ne facilite pas la transmission de l'entreprise</i>	94
1.4.3.	<i>Un formalisme imposé</i>	95
1.4.4.	<i>Qui peut adopter le statut d'EIRL ?</i>	95
1.4.5.	<i>Exploitant individuel</i>	95
1.4.6.	<i>Exploitant agricole</i>	95
1.4.7.	<i>Porteur de projet</i>	96
1.4.8.	<i>Mineur</i>	96
1.4.9.	<i>Entrepreneur en faillite</i>	96
2.	Le patrimoine d'affectation	98
2.1.	Quel patrimoine pour l'EIRL ?	98
2.2.	Composition du patrimoine affecté	99
2.2.1.	<i>Les biens</i>	99
2.2.2.	<i>Les dettes</i>	101

2.3.	Évaluation des biens composant le patrimoine affecté	101
2.4.	Déclaration du patrimoine affecté	102
2.5.	Changement apporté au patrimoine affecté	103
2.6.	Opposabilité de la déclaration d'affectation aux créanciers ...	104
3.	Comment transformer une entreprise individuelle en EIRL ?	106
3.1.	Les conséquences fiscales	106
3.1.1.	<i>Absence de taxation de l'apport à l'EIRL</i>	<i>106</i>
3.1.2.	<i>Taxation de la sortie des biens à usage privé du patrimoine professionnel</i>	<i>107</i>
3.2.	Transformation en EIRL soumise à l'IR	108
3.3.	Transformation en EIRL soumise à l'IS	109
3.3.1.	<i>Le report d'imposition des plus-values latentes</i>	<i>110</i>
3.3.2.	<i>Le changement de régime fiscal (IR ou IS)</i>	<i>110</i>
3.3.3.	<i>Les mesures d'atténuation fiscale pour les professions libérales</i>	<i>111</i>
3.4.	Les conséquences comptables	111
4.	Quel régime fiscal ? Quel statut social ?	114
4.1.	EIRL soumise à l'IS : opacité fiscale	116
4.1.1.	<i>Imposition des dividendes distribués par l'EIRL à l'IS</i>	<i>118</i>
4.1.2.	<i>Imposition de la rémunération distribuée par l'EIRL à l'IS</i>	<i>119</i>
4.1.3.	<i>Modalités de déclaration de l'EIRL à l'IS</i>	<i>121</i>
4.2.	EIRL soumise à l'IR : transparence fiscale	121
4.2.1.	<i>Les régimes d'imposition et de déclaration de l'EIRL à l'IR</i>	<i>122</i>
4.2.2.	<i>Imposition d'une auto-entreprise à responsabilité limitée (AERL)</i>	<i>123</i>
4.2.3.	<i>Adhésion à un CGA ou à une AGA</i>	<i>125</i>
4.2.4.	<i>Prélèvements personnels excessifs de l'entrepreneur</i>	<i>126</i>
4.3.	Calcul et paiement de l'IR de l'entrepreneur individuel exerçant en EIRL	126
4.4.	EIRL et maintien des régimes de faveur	127
4.5.	Contrôle fiscal de l'EIRL	127
4.6.	Gestion fiscale de la TVA	127
4.7.	Quel statut social ?	128
4.8.	EIRL à l'IR	128
4.9.	EIRL à l'IS	128
4.9.1.	<i>Cotisations sociales calculées sur la rémunération imposable de l'entrepreneur individuel</i>	<i>128</i>

4.9.2.	<i>Cotisations sociales calculées sur une fraction des dividendes</i>	129
4.9.3.	<i>Dispositif « anti-abus »</i>	129
4.9.4.	<i>EIRL exerçant une activité agricole</i>	130
5.	Le patrimoine de l'EIRL	131
5.1.	Quelle responsabilité pour l'EIRL ?	132
5.2.	En cas de fraude, l'entrepreneur redevient responsable sur la totalité de ses biens	132
5.3.	Dispositifs actuels de protection de l'exploitant individuel	133
5.3.1.	<i>Le régime matrimonial</i>	134
5.3.2.	<i>L'aménagement du Pacs</i>	135
5.3.3.	<i>La déclaration d'insaisissabilité</i>	136
5.3.4.	<i>Ordre de priorité sur le paiement des dettes professionnelles</i>	137
5.3.5.	<i>Les contrats d'assurance vie</i>	138
5.4.	La protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur apportée par l'EIRL est-elle efficace ?	138
5.4.1.	<i>Inopposabilité du patrimoine affecté pour non-respect du formalisme</i>	138
5.4.2.	<i>L'affectation du patrimoine n'est pas opposable aux créanciers antérieurs</i>	139
5.4.3.	<i>Responsabilité illimitée de l'entrepreneur en cas de fraude et manquement grave à certaines règles</i>	139
5.4.4.	<i>Porosité du patrimoine affecté si le patrimoine non affecté est insuffisant</i>	140
5.4.5.	<i>Gage des créanciers en cas de cessation d'activité ou de décès de l'entrepreneur</i>	140
5.4.6.	<i>Les procédures collectives dans le cadre du traitement des entreprises en difficulté</i>	140

Chapitre 4

L'AUTO-ENTREPRENEUR

1.	L'auto-entrepreneur en bref	143
2.	Qui peut devenir auto-entrepreneur ?	148
2.1.	Un simple particulier auto-entrepreneur	149
2.2.	Un salarié auto-entrepreneur	151
2.3.	Un fonctionnaire auto-entrepreneur	151
2.4.	Un étudiant auto-entrepreneur	153
2.5.	Un demandeur d'emploi auto-entrepreneur	153
2.6.	Un indépendant déjà en activité	154

2.7. Un retraité	154
2.8. Un professionnel libéral	154
2.9. Artisan	154
2.10. Un agriculteur peut devenir auto-entrepreneur	155
2.11. Un commerçant.....	155
2.12. Personnes exclues.....	156
3. Quelles activités peuvent être exercées par un auto-entrepreneur ?	156
4. Formalités pour devenir auto-entrepreneur.....	158
5. La responsabilité illimitée de l'auto-entrepreneur	159
6. Le régime microsocial de l'auto-entrepreneur	159
6.1. Présentation du régime	159
6.2. Calcul des charges sociales.....	160
6.2.1. <i>Des exonérations pour les demandeurs d'emploi auto-entrepreneurs.....</i>	<i>162</i>
6.2.2. <i>Paiement des charges sociales.....</i>	<i>163</i>
6.3. La protection sociale	163
6.3.1. <i>Pour l'assurance maladie-maternité</i>	<i>164</i>
6.3.2. <i>Pour les prestations d'allocations familiales</i>	<i>164</i>
6.3.3. <i>Pour la retraite de base et la retraite complémentaire</i>	<i>165</i>
6.3.4. <i>Statut du conjoint de l'auto-entrepreneur.....</i>	<i>166</i>
7. L'exonération de TVA de l'auto-entrepreneur	167
8. La contribution économique territoriale	169
9. Imposition des bénéficiaires de l'auto-entrepreneur.....	169
9.1. Le régime fiscal de la micro-entreprise.....	169
9.2. Le microfiscal simplifié.....	170
10. La comptabilité simplifiée de l'auto-entrepreneur	172
10.1. Sortie du dispositif de l'auto-entrepreneur.....	173
10.1.1. <i>Cessation d'activité et radiation.....</i>	<i>173</i>
10.1.2. <i>Dépassement du seuil maximum du chiffre d'affaires.....</i>	<i>173</i>

Chapitre 5

L'ENTREPRISE UNIPERSONNELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EURL)

1. L'EURL en bref.....	176
2. Pour quels projets utiliser l'EURL ?	176
2.1. Développer seul un projet professionnel.....	176
2.2. Gérer un patrimoine immobilier.....	177

3. Comment créer l'EURL ?	178
4. Fonctionnement de l'EURL	181
4.1. La gestion de l'EURL	181
4.1.1. <i>Qui gère l'EURL ?</i>	181
4.1.2. <i>La rémunération du gérant</i>	181
4.1.3. <i>Le statut fiscal du gérant de l'EURL</i>	182
4.1.4. <i>Le statut social du gérant de l'EURL</i>	183
4.1.5. <i>Les pouvoirs du gérant de l'EURL</i>	183
4.1.6. <i>La responsabilité du gérant</i>	183
4.2. Le contrôle de l'EURL	184
4.2.1. <i>Les conventions entre l'EURL et l'associé unique</i> ...	184
4.2.2. <i>L'approbation des comptes sociaux</i>	185
4.2.3. <i>Le droit de communication et d'information</i> <i>de l'associé unique non gérant</i>	185
4.2.4. <i>Le commissaire aux comptes</i>	186
4.3. Le pouvoir de décision de l'associé unique.....	186
4.4. La gestion fiscale de l'EURL	187
4.4.1. <i>L'imposition des bénéfices réalisés par l'EURL</i>	187
4.4.2. <i>L'imposition des bénéfices distribués par l'EURL</i> ...	188
4.4.3. <i>L'ISF</i>	188
5. La cession des parts sociales de l'EURL	189
6. Comment transformer l'EURL ?	189
6.1. Transformation de l'EURL en SASU	189
6.2. Transformation de l'EURL en SARL	190

Chapitre 6

LA SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

1. La SASU en bref	191
2. Pour quels projets utiliser la SASU ?	193
2.1. Développer seul un projet professionnel.....	193
2.2. Gérer un patrimoine	194
3. Comment créer la SASU	195
4. Fonctionnement de la SASU	197
4.1. La direction de la SASU	197
4.1.1. <i>Qui dirige ?</i>	197
4.1.2. <i>Le cumul des fonctions de dirigeant</i> <i>avec un contrat de travail</i>	198
4.1.3. <i>La rémunération du dirigeant</i>	198
4.1.4. <i>La protection sociale du dirigeant</i>	198

4.1.5.	<i>Les pouvoirs des dirigeants</i>	199
4.1.6.	<i>La responsabilité des dirigeants</i>	199
4.2.	Le contrôle de la direction de la SASU	199
4.2.1.	<i>Les conventions entre la SASU et ses dirigeants</i>	200
4.2.2.	<i>Le commissaire aux comptes</i>	200
4.2.3.	<i>La procédure d'alerte</i>	200
4.2.4.	<i>L'expertise</i>	201
4.2.5.	<i>L'information des salariés</i>	201
4.2.6.	<i>L'approbation des comptes sociaux</i>	201
4.3.	Le pouvoir de décision de l'associé unique	202
4.4.	La gestion fiscale de la SASU	203
4.4.1.	<i>L'imposition des bénéfices réalisés par la SASU</i>	203
4.4.2.	<i>L'imposition des bénéfices distribués par la SASU</i>	203
4.4.3.	<i>L'ISF</i>	204
5.	La cession d'actions de la SASU	204
INDEX		205